



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
COMMUNE DE BREUIL-LA-RÉORTE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT D'APPROBATION

PIÈCE N°6 ANNEXES

DOCUMENT GRAPHIQUE

6.4. PLAN DES CONTRAINTES ET DES RISQUES



Vu pour être annexé à la délibération du :  
Le Maire, Christophe PACAUD

PLU	Prescrit	Débat PADD	Arrêté	Approuvé
Elaboration	Le 30 Janvier 2006	Le 19 Février 2007	Le 17 Septembre 2007	
Revision				
Modification				

LDTP  
S.A. P.L.U. au capital de 12 000 € - 10 rue Albert Leblond - Les Moutiers - 17100 La Rochelle - Tél. 05 46 54 20 89 - Fax 05 46 54 21 17  
E-Mail : urbanisme@ldtp.fr

COMMUNE DE SURGÈRES

COMMUNE DE SAINT-MARD

COMMUNE DE SAINT-MARD

COMMUNE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

COMMUNE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

COMMUNE DE PUYROLLAND

COMMUNE DE VANDRÉ

COMMUNE DE CHERVETTES

**LEGENDE**

- BÂTIMENTS AGRICOLES D'ÉLEVAGE EN ACTIVITÉ EN 2006  
Application du principe de précaution : périmètre de protection sanitaire d'un bâtiment agricole recevant de l'élevage
- MONUMENT HISTORIQUE CLASSE  
Rayon de 500m de l'église Saint-Fortunat de Saint-Pierre
- BRUIT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES INTERURBAINES  
Zone de recul de nuisance sonore (arrêté préfectoral du 17 septembre 1999)
- LOI BARNIER  
Zone de retrait de 75 m en application de l'article L111.1.4 du Code de l'Urbanisme
- RISQUE TECHNOLOGIQUE  
Transport de matières dangereuses par voie routière (RD 939)
- RISQUE D'INONDATION DE LA CRUE DE RÉFÉRENCE 1982 (ETAT ACTUEL)  
Limite de la zone inondable  
Source : étude hydraulique de l'UNIMA, mars 2007
- 21,00  
hauteur (en m MGF)
- RISQUE LIÉ AU RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX  
Aléa faible  
Source : B.R.G.M., 2003

